



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

## LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) »

Le décret d'application 2018-841 du 24 juin 2016 de la Loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du CGCT :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté en conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Selon le rapport économique social et financier, le contexte économique et financier national s'est légèrement amélioré en 2015 puis en 2016. Les perspectives pour 2017 devraient être de nouveau un peu plus favorables même si un rebond de croissance soudain semble peu probable.

Le projet de loi de finances (PLF) de 2017, proposé par le gouvernement et qui sera examiné par le Parlement, prévoit une croissance de 1,5% en 2016 (conforme à la PLF 2016) et 1,5% en 2017. Ces perspectives de taux de croissance seront-elles suffisantes pour stabiliser voire légèrement faire baisser le taux de chômage, reste en question. Pour information, l'emploi salarié a augmenté de 0,7% et sur ces bases le gouvernement prévoit une croissance de 1,5% en 2017.

Afin de soutenir l'économie et la croissance, la banque centrale européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêts toujours très bas, dont la ville a pu profiter en 2015 et en 2016 :

- Renégociation emprunt
- Souscription emprunt 2015
- Souscription emprunt 2016

Les taux d'inflation restent très faibles. Ainsi, en 2016, il est attendu une inflation de 0,1% tandis que le ministère des finances prévoit une inflation de 0,8% en 2017.

## LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Les déficits des administrations publiques françaises sont légèrement en baisse mais restent tout de même au-dessus des 3% définis comme limite par le traité de Maastricht.

### DEFICIT PUBLIC

Année	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Déficit public nominal (en point de PIB)	-4,8	-4,0	-4,0	-3,5	-3,3	-2,7
Déficit public nominal (en milliards d'euros)	100,4	86,4	87,1	-77,4	-73,7	61,8

(\* prévisions) Source : INSEE (septembre 2016)

Le déficit affiché pour 2017 reste soumis aux aléas dus à l'année électorale et sera donc révisé quoi qu'il arrive après les élections présidentielles et législatives de mai et de juin.

## Prévisions économiques 2016-2017

(Taux de variation en volume, sauf indication contraire)	2016	2017
PIB en France	+1,5	+1,5
Balance commerciale(en milliards d'euros)	-46,0	-49,0
Dépenses de consommation des ménages	+1,8	+1,6
Indice des prix à la consommation	+0,1	+0,8
Gains de pouvoir d'achat des ménages	+1,9	+1,5
Croissance du PIB Monde	+3,0	+3,4
Croissance du PIB Etats-Unis	+1,5	+2,1
Croissance du PIB en zone euro	+1,6	+1,5
Taux de change EUR/USD (moyenne annuelle)	1,11	1,12
Prix du Brent (moyenne annuelle)	42	45

(Rapport économique, social et financier annexé au PLF 2016)

### LES COLLECTIVITES LOCALES ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016

- La réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques

Le projet de loi de finances confirme la division par deux de la baisse des dotations pour le bloc communal initialement prévu. Sur les budgets des villes, la contribution au redressement des finances publiques devrait donc être, toutes choses égales par ailleurs, égale à 0,94% des recettes de fonctionnement (contre 1,87% en 2016).

Ainsi pour Pontoise, la baisse de la dotation forfaitaire représentera environ 392 K€ en 2017 après des baisses successives de 310 K€ en 2014, 808 K€ en 2015, 958 K€ en 2016. Au total de 2013 à 2017, la commune aura vu la DGF baisser de 2 468 K€ soit plus du tiers de la DGF de 2013. En cumulé sur la période 2014/2017, la perte de recettes sera de 5 972K€, représentant l'équivalent approximatif de deux budgets annuels d'investissement si l'on considère l'effet levier des financements partenaires

- Fond de soutien à l'investissement public local (FSIL)

Le PLF 2017 prévoit la reconduction du FSIL doté de 1,2 milliard d'euros.

- Une enveloppe de 600 millions d'euros pour soutenir les investissements des communes et intercommunalités en matière de
  - 1- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelable
  - 2- Mise aux normes des équipements publics
  - 3- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles

- Une enveloppe de 600 millions d'euros dédiée aux territoires ruraux et aux villes petites et moyennes
  - 1- destinés aux communes de moins de 50 000 habitants pour soutenir des opérations d'investissement dans le cadre d'un projet de développement du territoire
  - 2- dotation d'équipement des territoires ruraux.
- Cet effort s'accompagne de péréquation
  - la dotation de solidarité urbaine (DSU) sera recentrée et sa répartition donnera lieu à de moins grands écarts. L'objectif est de diminuer le nombre de communes bénéficiaires et de "supprimer les effets de seuil, de lisser".  
 Cette dotation de 2 milliards d'euros bénéficiera aux deux tiers des communes de plus de 10.000 habitants (soit 668 villes) au lieu des trois quarts aujourd'hui (751), en sachant que le nombre de communes bénéficiaires dont la taille est comprise entre 5.000 et 10.000 habitants ne changera pas (121). Résultat : les villes qui continueront à percevoir la dotation bénéficieront de montants plus élevés.  
 Ainsi pour Pontoise, cette réforme devrait se traduire par une hausse de la DSU de l'ordre de 100K€ et la porter à 1 109 K€.
  - Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France (FSRIF) sont maintenus à leur niveau atteint en 2016, soit respectivement à un milliard d'euros et 290 millions d'euros. Pour information, en 2016 la Ville de Pontoise a perçu 430 637 € au titre du FPIC et 1 236 896 € au titre su FSRIF.
- Réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'article 58 du PLF 2016 devait entraîner une réforme de la DGF en 2017. Cette DGF devait à l'issue de la réforme être composée :

- d'une dotation socle, attribuée à toutes les communes, d'un même montant par habitant (75,72 euros par habitant),
- d'une dotation ruralité, attribuée à certaines communes, visant à compenser les charges de ruralité (20 euros par habitant)
- Et d'une 3<sup>e</sup> dotation prenant en compte les charges liées à la centralité (15 à 45 euros par habitant), indexée sur la population et la part de la commune à l'intérieur de la communauté.

Cette disposition devrait être supprimée par la Loi de Finances 2017 pour être inscrite et votée dans une loi dédiée.

## Objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)

En 2015, selon l'observatoire des finances locales, les dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre ont diminué de 0,4 % en valeur et leurs dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,3 %. L'ODEDEL a donc été respecté, ce qui résulte notamment, s'agissant de la dépense totale, d'une baisse de 7,8 % des dépenses d'équipement. Celle-ci est, selon le rapport de la Cour des comptes de juin 2016 sur les finances publiques, de plus forte ampleur que l'impact habituel du cycle électoral. Il est important de préciser que cette baisse de l'investissement public n'est pas sans conséquence sur une croissance nationale qui fait déjà défaut ainsi que sur l'activité des entreprises du territoire et ses conséquences sur l'emploi local.

Le projet de loi de finances pour 2017 a actualisé ces objectifs à 2,0 % pour les dépenses totales, comme dans la loi de programmation, dont 1,7 % pour les seules dépenses de fonctionnement, taux un peu inférieur à celui de la loi de programmation pour tenir compte de la faible inflation.

## LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE PONTOISE

Conformément à la tendance constatée et soulignée lors de la présentation des résultats d'exécution 2015, nous avons, à l'instar de la grande majorité des collectivités territoriales, maintenu une attention constante à l'effet ciseaux (progression plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement) en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.

### **1. Les niveaux d'épargne**

Fin 2015, l'épargne brute, à savoir l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, s'établit à 3 466 K€ (en 2014 l'épargne brute s'établissait à 3 514 K€ et 3 256 K€ en 2013). Ceci montre la maîtrise par la ville de ses dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital. Elle représente la ressource disponible, après financement des dépenses courantes et du service de la dette (intérêts et capital), susceptible d'être réinvestie pour financer les dépenses d'équipement et/ou dans le fonds de roulement. Elle s'établit fin 2015 à 1 758 K€ (en 2014 l'épargne nette s'établissait à 1 693 K€ et 1 430 K€ en 2013).

### **2. Un niveau de dette contenu**

Deux axes guident notre politique à l'égard de la dette communale :

- Gestion active du stock de dette existant
- Limitation du recours à de nouveaux financements bancaires

La politique de gestion active de notre encours de dette, conjuguée à des niveaux de taux d'intérêts bas, a permis de maintenir les frais financiers. Situés à 592 K€ en 2013, ils se sont établis à 616 K€ en 2014 et 604 K€ en 2015. Ainsi, les frais financiers en 2015 représentent 1,55% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement contre 1,61% fin 2014 et 1,57 % en 2013.

L'encours de dette fin 2015 s'établissait à 19 913 K€, soit un montant de 539 € par habitant bien inférieur à la moyenne de la strate comparable de notre commune qui est de 1 109 € par habitant.

En 2016, profitant de taux historiquement bas et anticipant le besoin de financement sur les années suivantes, un emprunt de 3 millions d'euros a été souscrit. Il sera néanmoins mobilisable en fonction des besoins jusqu'au 30 juin 2017.

Un total de 1 455 K€ de remboursement d'emprunt sera effectué. L'encours de la dette sera au 31 décembre 2016 de 21 458 K€.

Les niveaux d'épargne et la politique de gestion active de la dette ont cependant permis de soutenir une politique d'équipement volontariste en 2015, d'un montant de 7 607 K€. Leur financement a été assuré par la récupération de la TVA à hauteur de 22,33 %, les cofinancements partenaires à hauteur de près de 9,51 %, le recours à l'emprunt pour 34,36% et les fonds propres à concurrence de 33,8 %.

## EVOLUTION PREVISIONNELLE ET L'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL, DES REMUNERATIONS, DES AVANTAGES EN NATURE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

### - Evolution des effectifs par catégorie et par statut

Evolution des effectifs permanents pourvus par statuts

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	428	414	409	388	396
<i>Variation</i>	-9	-14	-5	-21	+8
Agents contractuels	74	98	117	127	112
<i>Variation</i>	0	+24	+19	+10	-15
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>512</b>	<b>526</b>	<b>515</b>	<b>508</b>
<b>VARIATION</b>	<b>-9</b>	<b>+10</b>	<b>+14</b>	<b>-11</b>	<b>-7</b>

### Evolution des effectifs permanents pourvus par catégories hiérarchiques

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Cat. A	46	48	48	39	38
Variation	-1	+2	0	-9	-1
Cat. B	44	49	51	57	64
Variation	-4	+5	+2	+6	+7
Cat. C	412	415	427	419	406
Variation	-4	+3	+12	-8	-13
TOTAL	502	512	526	515	508
VARIATION	-9	+10	+14	-11	-7

### Evolution des effectifs permanents pourvus par filières

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Filière administrative	132	136	133	124	126	125
Filière technique	199	208	216	206	200	200
Filière animation	11	11	13	31	31	31
Filière culturelle	28	28	26	27	24	23
Filière sociale	101	98	105	98	97	96
Filière sportive	4	4	4	3	3	3
Filière police municipale**	26	26	28	26	27	29
TOTAL	502	512	526	515	508	507

(\* Prévission \*\*: incluant les ASVP et les agents de vidéo-surveillance)

La Ville a renforcé son encadrement intermédiaire (Cat. B), notamment dans la filière animation, répondant ainsi à des besoins nouveaux. Elle poursuivra sa maîtrise des effectifs en 2017, initiée en 2015.

La Ville de Pontoise s'est engagée dans une démarche de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) dès 2005, à travers plusieurs outils :

- 1) Le répertoire métiers ville et la fiche de poste (actualisation en 2012)
- 2) L'entretien professionnel
- 3) Un plan de formation triennal (2015 – 2017)
- 4) La mobilité interne et la transformation d'emplois (anticipation des départs, organigramme cible)
- 5) La communication interne (livret accueil, intranet, actu RH, les rencontres des services, et réinitialisation de l'accueil des nouveaux arrivants)
- 6) Une application bureautique dénommée « ev@l/poste-it » a été déployée en 2012. Elle gère les entretiens professionnels, les fiches de poste et l'évaluation annuelle, et permet en outre la collecte dématérialisée des demandes de formation.
- 7) Une application de gestion des recrutements, développée à la demande de la ville et opérationnelle en fin 2016. Elle gère les demandes d'emplois reçues par internet (réponse AR automatique, constitution d'un vivier de candidatures en les répertoriant par postes, diplômes, métiers, compétences...), assure le process de recrutement (présélection des candidats, annonce, commission de recrutement, entretiens, tests d'évaluation, ...) et elle réalise des tableaux de bord (nombre de candidatures, de personnes reçues, durée du recrutement, etc.)



L'objectif, à travers ces applications, est de moderniser le service des ressources humaines.

- **Charges de personnel**

Evolution des charges de personnel\*

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Voté (BP + BS)	20 954 000	21 577 603	22 751 500	22 770 000	22 398 430	22 590 530
Réalisé (Compte Adm)	20 909 115	21 533 863	22 425 270	22 054 404	-	-
Variation (Réalisé)	+3.74%	+2.98%	+4,14%	-1,65%	-1,56% (BP)	+0,85% (BP)

(\*Rémunérations + charges, hors recettes)

Devant une augmentation continue de la masse salariale, la Ville a engagé fin 2014 une politique globale de maîtrise des charges de personnel.

Au titre des années 2013 et 2014, il apparaît que 50% de l'augmentation de la masse salariale découle de mesures ne dépendant pas de la ville, voire 80% en 2016 et 2017.

Facteurs d'augmentation des charges de personnel qui s'imposent à la ville :

- Le glissement vieillesse-technicité (GVT), environ +2% par an (204 500 prévus pour 2017)
- Augmentation constante des cotisations patronales vieillesse (+11,70% sur les contributions à la CNRACL depuis 2012, soit environ 300 000€ supplémentaires, et +20 000€ de contributions à l'IRCANTEC)
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ; 96 000€ euros depuis 2012
- Mesures catégorielles nationales (reclassement indiciaire des agents de catégories B et C, pour un coût cumulé de 170 000€ en 2014 et 2015, augmentation de 1,2% de la valeur du point d'indice pour un coût cumulé de 230 000 euros en 2016 et 2017)
- Réforme des rythmes scolaires ; renforcement des effectifs de la filière animation depuis septembre 2014 (coût global de 316 000€)

Dans ce contexte, tous les outils de maîtrise de la masse salariale ont été mobilisés :

- Non remplacement systématique des absences temporaires et vacances de poste (129 000€ en 2016)
- Réduction du recours aux renforts saisonniers
- Non remplacement systématique des départs (retraite, mutations, fins de contrat) : 53 postes économisés depuis 2014, toutes catégories confondues.
- Réorganisation de services et mutualisations (fusion des directions de l'éducation et de la petite enfance ; regroupement de services : garage, propreté ; courrier et distribution ; interventions urgentes et voirie) ; réforme du temps de travail (respect de la durée légale)
- Diminution des heures supplémentaires (-54 000€ en 2016)
- Rationalisation des temps d'activités périscolaires
- Développement de la politique de prévention de l'absentéisme et d'amélioration des conditions de travail

- Efforts entrepris pour atteindre l'obligation légale de taux d'emploi de 6% de personnes handicapées (baisse de la sanction financière due au FIPHFP : 74 000€ en 2009, 37 000€ en 2014, 9 000€ en 2015)

Il est à noter que le transfert au 1<sup>er</sup> juillet de la compétence collecte des ordures ménagères à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a eu un impact sur la masse salariale et sur les effectifs (8 postes à temps complet, -154 000€ sur 2016)

Globalement, les efforts de maîtrise auront, sur la période 2014 - 2017, plus que compensé les facteurs d'augmentation des charges de personnel ne dépendant pas de la politique municipale.

Globalement, les charges de personnel ont augmenté en moyenne de 2,30% par an depuis 2012.

Tous les leviers conventionnels RH ayant été actionnés, il est envisagé en 2017 d'engager une démarche de simplification des procédures administratives et de gestion, ainsi que développer la dématérialisation et les logiciels métier, tout en poursuivant les actions menées en matière de prévention de l'absentéisme et d'amélioration des conditions de travail.

D'autre part, la mutualisation de services est à l'étude dans le cadre de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, le coût par habitant des charges de personnel demeure inférieur à la moyenne de la strate.

	Euros par habitant Pontoise	Moyenne de la strate
2014	716	757
2015	699	758
2016	700	758*
2017	718	758*

(\* Prévisionnel)

#### Temps de travail

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'organisation du temps de travail repose sur le règlement adopté par le Conseil municipal le 17 décembre 2015.

Le temps de travail, de 1607 heures annuelles, est flexible, service par service, en tenant compte des contraintes (activités saisonnières et liées au calendrier scolaire, etc).

L'annualisation a permis de réduire le nombre d'heures supplémentaires. Les dépassements horaires en soirée et les samedis sont désormais généralement intégrés dans le temps de travail annualisé des agents.

### Les avantages en nature

Une délibération du Conseil municipal du 23 mai 2013 fixe la liste des emplois assortis d'un logement de fonction. Seuls les gardiens d'équipement bénéficient d'un logement gratuit pour nécessité absolue de service. Les bénéficiaires s'acquittent forfaitairement des fluides.

La ville ne met à disposition aucun véhicule de fonction, ni frais de représentation, que ce soit pour les élus ou pour les agents.

Les avantages accordés au personnel, non considérés fiscalement comme des avantages en nature sont :

- NTIC : tablettes numériques, téléphones portables, ordinateurs portables
- Participation aux repas (chèques déjeuner d'une valeur faciale de 6,20€ pris en charge à 50% par la Ville) (Par exception, les repas fournis aux agents tenus de déjeuner à leur poste de travail (centres de loisir) sont déclarés fiscalement comme avantages en nature, conformément à la loi)
- Participation à la mutuelle prévoyance des agents (pour les contrats labellisés)

## LES ORIENTATIONS 2017

### 1 - L'éducation

- Poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire Ducher
- Poursuite de l'informatisation des classes avec déploiement de nouveaux TNI
- Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du futur groupe scolaire dans les locaux de l'ex-CCI
- Début des études pour la restructuration du Groupe scolaire Ludovic Piette

### 2 – Renforcement de l'action sociale

- Poursuite des travaux de la commission accessibilité avec un programme d'aménagement de tous les équipements municipaux;
- Adaptation de nos aides aux plus démunis au travers du CCAS ;
- Renforcement de l'aide à la recherche d'emploi avec un service renforcé et développé.

### 3 – Amélioration de la qualité de vie des habitants

- Poursuite de la réhabilitation des voiries et création d'une ligne budgétaire pour la réhabilitation des trottoirs
- Poursuite des études et diagnostic en vue de la réalisation du futur parking du centre ville
- Changement des horodateurs pour une adaptation aux nouvelles règles visant la gestion du stationnement payant
- Extension du gymnase Philippe Hémet avec la construction d'une nouvelle salle pour répondre aux besoins croissants des scolaires et clubs sportifs
- Poursuite de la rénovation de la maison de quartier des Cordeliers et l'agrandissement de la crèche des Cordeliers ;

### 4 – Développement Durable

- Rénovation des logements communaux pour limiter leur trace énergétique ;
- Réfection des bassins du Château de Marcouville.
- Développement des outils informatiques pour limiter les reprographies et augmenter la dématérialisation.

### 5 – Valorisation du patrimoine

- Achèvement des travaux et aménagement du CIAP
- Poursuite du programme de restauration de la cathédrale Saint Maclou

### 6 - Sécurité

- Poursuite du déploiement de la vidéo protection sur 2017